

Date de convocation : Le 08 juin 2016

Nombre:

- délégués titulaires : 18

de présents : 7de votants : 7

- délégués suppléants : 14

- de présents : 3

- de votants : 3

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État : II/015/16

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET: Affectation des résultats.

OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES METROPOLE <u>Siège social</u>:

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION Séance du 22 juin 2016

L'an deux mille seize, le 22 juin à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 juin 2016.

Étaient présents (10) :

Mme Élisabeth GONDY; Mme Valérie TOMSON; Mme Renée STIÉVENART; M. Mattéo GUALANO; M. Joël SOIGNEUX; Mme Annie DENIS; Mme Yveline DRUELLE, Mme Denise CAPPELLE; Mme Aurore COLSON; Mme Marie-Andrée CHOTEAU.

Absents excusés: (10)

Mme Geneviève MANNARINO; M. Grégory LELONG; M. Guy HUART; M. Didier JOVENIAUX; Mme Isabelle CHOAIN; Mme Anne GOZÉ; M. Francis ALDEBERT; M. Jean-Noël VERFAILLIE; Mme Monique GUILBERT; M. Vincent HADOT.

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2221-1 à L2221-10 et R2221-1 à R2221-52 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2015 de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 18 décembre 2014 :

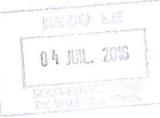
Vu le Budget Prévisionnel 2015 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 19 décembre 2014 ;

Le compte administratif 2015 de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole présente un résultat cumulé :

- EXCÉDENTAIRE en section de FONCTIONNEMENT de 180 445,96 €
- EXCÉDENTAIRE en section d'INVESTISSEMENT de 236.34 €

Le résultat de FONCTIONNEMENT peut être affecté en section d'Investissement ou maintenu en section de Fonctionnement pour financer de nouvelles actions

Le résultat d'INVESTISSEMENT positif est à affecter au financement des reports de la section d'investissement par le crédit du compte 001 pour un montant de 236,34 €.



Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 22 juin 2016,

- D'émettre un avis favorable à l'affectation du résultat comptable de FONCTIONNEMENT en créditant le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » ;
- D'émettre un avis favorable à l'affectation du résultat d'INVESTISSEMENT par le crédit du compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ÉMET:

- Un avis favorable à l'affectation du résultat comptable de FONCTIONNEMENT en créditant le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- Un avis favorable à l'affectation du résultat d'INVESTISSEMENT par le crédit du compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 22 juin 2016

La Présidente, Élisabeth GONDY



de

Tourisme et des

Lalenciennes Metrod

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente, Élisabeth GONDY

La Présidente :
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribupal administratif dans un

detiberation peut jaire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture

Préfecture.